Programmes communautaires pour la formation, la jeunesse, l'éducation: participation de la Pologne

1997/0224(CNS) - 20/02/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Odile LEPERRE-VERRIER (ARE, F), le Parlement européen donne son accord à la participation de la Pologne aux programmes communautaires LEONARDO, SOCRATES et "Jeunesse pour l'Europe". Dans le cas où il serait fait appel au budget de l'Union pour un complément financier, le Parlement européen demande à la Commission d'en informer préalablement l'autorité budgétaire. Il demande que les actions de préparation et de formation linguistiques visées par les programmes ne concernent que les langues officielles de la Communauté ainsi que les langues officielles des PECO, futurs membres de l'Union. Enfin, il demande qu'à la fin des programmes un Comité de pilotage fasse un bilan des actions engagées et de leurs effets sur l'adaptation des systèmes éducatifs, scolaires et universitaires, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, leur intégration en terme de citoyenneté européenne et leur situation en général.